



Paris, le 8 avril 2013

CEREMA : comité de suivi du 5 avril 2013

Une loi « à la découpe » pour une République « à la carte » !

Cette sixième réunion s'engageait deux jours après qu'ait filtré dans les médias l'intention du gouvernement de renoncer à promulguer la décentralisation au travers d'une loi.

Devant les difficultés rencontrées à tous les niveaux, le gouvernement annonce en effet qu'il envisage de la « saucissonner » en ... 3 projets de lois !

Si ce revirement suscite déjà beaucoup d'interrogations en terme de cohérence au final, il apporte déjà une réponse : la loi créant le Cérema au 1^{er} janvier 2014 ne pourra pas s'inscrire comme prévu sous la forme d'un cavalier législatif dans la loi de décentralisation...

Un Plan B de dernière minute !

C'est donc par l'annonce inattendue d'un nouveau « plan B » que l'administration a ouvert cette sixième réunion : le projet de loi créant le Cérema serait inséré dans le [projet de loi portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports](#).

Sauf que ce projet a été engagé en procédure accélérée (c'est-à-dire sans seconde lecture ni par le Sénat ni par l'Assemblée nationale) ... et qu'il a déjà été adopté par le Sénat (le 12 février dernier, sans cet amendement, donc), et qu'il ne l'examinera pas !

En matière de démocratie républicaine on fait mieux !

Surtout lorsque l'on sait que le Sénat est la "Chambre des territoires" et que le projet Cérema a pour philosophie première ... d'ouvrir sa gouvernance aux collectivités locales !!

Passer par ailleurs la création de ce nouvel outil dans une loi dédiée aux transports (sic!) n'est pas non plus le meilleur moyen de « verdir » sa signature, ni mettre en relief son expertise pluridisciplinaire au service du développement durable dans son sens le plus large...

Bluff ou fuite en avant ?

Et il y a mieux (si l'on peut dire !) : l'examen du projet de loi auquel serait inséré le cavalier législatif Cérema sera examiné par l'Assemblée nationale ... mercredi prochain (10 avril 2013).

Mais seulement si Matignon en accepte le principe d'ici là, ce que l'administration n'a pu nous confirmer...

Ce qui laisse trois jours pour corriger – pour ne pas dire réécrire - l'étude d'impact, mise sous le boisseau depuis le 28 janvier dernier (cf. [CR FO](#)) pour précipiter l'élaboration du processus de prépositionnement ... alors que le [Dossier de présentation de l'organisation du Cérema](#) - que nous venons de recevoir - est « à hurler » (voir en pages suivantes les premières réactions qu'il a suscité dans nos rangs) !!!

Depuis le début, Force Ouvrière émet des doutes sur le réalisme d'une publication de la loi au 1^{er} janvier 2014 et ce « plan B » précipité nous est présenté comme la dernière fenêtre de tir dans le calendrier législatif pour y arriver.

Encore faut-il ne pas rater la cible...

C'est la raison pour laquelle, à défaut d'un engagement en séance du Cabinet (injoignable depuis 48 heures), Force Ouvrière a refusé de mettre la finalisation du processus de prépositionnement (*) sur une table qui ressemble de plus en plus à celle d'une partie de poker bluffeur.

FO a donc suspendu sa participation au Comité de suivi et, soutenu par les deux autres organisations syndicales présentes, a convenu d'une « clause de revoyure » dans l'urgence :

Le Comité de suivi est reporté à jeudi prochain, 11 avril.

Nous vérifierons alors si la création du Cérema aura bien été insérée dans le projet de loi sur les transports examiné par l'Assemblée nationale et aviserons en fonction de ce constat.

(*) On notera que la quasi-totalité des [amendements soutenus, le plus souvent seul, par Force Ouvrière lors de la réunion du 18 mars dernier](#) auront été retenus sur la [seconde version du projet de circulaire](#). Cette seconde version fait cependant apparaître quelques éléments de réécriture (cf. pages 5, 6, 7 et 15) sur lesquels nous ne manquerons pas de réagir lors de la réunion du 11 avril prochain ... si tant est que le projet de loi ait bien été inséré d'ici-là au projet examiné à l'Assemblée nationale...

Pour illustrer les propos tenus par FO, verbatim des premières réactions recueillies auprès des agents au vu des documents présentés par l'administration :

Du devenir des CECP...

« Il me semble que cela montre surtout une méconnaissance profonde, persistante et inquiétante des activités et des compétences des uns et des autres, puisqu'on semble confondre ici prototypes, modélisation physique et mesures in-situ éventuellement sur prototypes. »

« (...) les domaines sont bien évidemment plus large que le maritime le fluvial et l'eau. Bâtiment, route, risque, environnement, sécurité routière....

Par contre au paragraphe 1.4 chaque direction territoriale du Cerema contribue également à la mise au point de prototype.....

Difficile de s'y retrouver. »

« Les prototypes partent dans le giron de l'ex-CETMEF qui a, d'après le rapport, de réelles compétences sur le sujet.

Je ne savais pas que les CECP travaillaient principalement pour lui !!

Mes amis, fuyons, le bon sens nous rattrape.... »

« Il y a fort à craindre qu'un découpage absurde ne préfigure également une volonté de semer un peu plus de zizanie dans les relations entre les futurs services du CEREMA, chaque direction territoriale souhaitant in fine conserver sa chapelle initiale. »

« Je ne sais pas quelle est la DT la plus appropriée pour diriger les CECP, mais ce dont je suis sûr, c'est que malgré des domaines d'intervention larges, il faut une unité de commandement...

...nos relations avec les CECP sont aujourd'hui perturbées par le manque d'arbitrage au bon niveau entre toutes les commandes qui leurs sont passées et je pense qu'il est difficile pour eux de faire face à toutes les demandes sans avoir une autorité qui peut faire le tri dans les priorités. »

De la cohérence de pilotage du domaine bâtiment...

« Je voudrais comprendre quelle cohérence il y a à mettre la construction des bâtiments dans la direction technique infrastructures de transports et matériaux. Il est indiqué dans la note que la construction de bâtiments "a de nombreux sujets en commun avec celle des infrastructures : le génie civil, les matériaux, la conduite de projets".

Pourtant, sur le terrain et notamment dans les ex-labos, même si on a la proximité des équipes construction et infra, il y a tout de même très peu de projets communs. Une analyse rapide de nos principaux clients conduirait sans doute à prouver cet état de fait. »

« Ici au CERTU, l'équipe bâtiment trouve incompréhensible ce morcelable/découpage de leur activité. Ils le trouvent dangereux.

Personnellement je pense que le regroupement de l'infra / construction bâtiment n'aura aucune plus-value.

Les questions techniques n'ont aucun point commun : En infra on est dans la maîtrise et l'optimisation des matériaux et procédés (presque industriel). Alors qu'en bâtiment on est dans un jeu de contraintes techniques plus complexe et plus diffus. »

« Est-ce que la direction Infrastructures de transports et matériaux (aujourd'hui SETRA) a vocation à rester à Sourduin ?

Déjà que sur l'année à venir il risque d'y avoir quelques départs supplémentaires, qu'avec la possibilité des mutations lors de la préfiguration du CEREMA certains vont essayer de partir plus tôt de Sourduin, je ne vois pas comment une compétence bâtiment va être créée dans l'actuel SETRA, même à l'horizon 2015.

(Après je ne suis peut être pas au courant de l'arrivée d'une expertise bâtiment à Sourduin dans les mois à venir...) »

« Il me semble que la proximité naturelle du domaine construction de bâtiments est plutôt à rechercher du côté de la DT Territoires et Villes où seront traités les thèmes de logement et de politique énergétique. »

« Nous sommes quelques uns à hurler depuis qu'on a pris connaissance de cet éclatement du domaine construction entre "hard" au SETRA et "soft" au CERTU...

Il faut effectivement parvenir à faire revenir l'équipe de préfiguration sur cette disposition mal ajustée par rapport à la réalité du domaine... »

« Oui, tout cela est un peu déroutant... Je pense que lors de la réunion du comité de suivi, FO devra alerter le préfigurateur sur le risque d'incompréhension très fort que ce projet d'organisation des DT suscite et que c'est un sujet extrêmement sensible pour les cadres, tant dans les STC que les CETE, car ils pensent (sans doute à juste titre), et ils souhaitent souvent, que l'importance des Directeurs Techniques soit grande et que ces derniers soient efficaces pour organiser l'activité par domaine. Cela suppose cohérence dans le pilotage et transparence dans le découpage... »

« Tout ceci est-il réellement proposé ou est-ce de la provocation ?

On marche sur la tête ?

Est-ce un poisson ?

Cohérence et transparence où êtes-vous ? »

Du pilotage du domaine des transports et ouvrages maritimes et fluviaux...

« Et que penser de l'exception "transports et ouvrages maritimes et fluviaux" transférée au passage du CETMEF au Sétra même s'il est écrit : "Le CETMEF restera l'interlocuteur privilégié sur ces questions (de politique maritime et fluviale) même si l'actuel SETRA animera les activités concernant la conception des infrastructures de transport et de fret" »

De l'absence de vision sur les PCI...

« Mon PCI va être "découpé" entre le CERTU (la mobilité des personnes, la régulation du trafic, les risques et la gestion de crise) et le SETRA (l'exploitation et la sécurité des infrastructures routières).
Aujourd'hui mon STC de référence c'est le SETRA, demain le CERTU+SETRA = DT Infra +DT Territoires.
Bref rien n'est réglé surtout pas l'évaluation des PCI: le paragraphe 2.2 à ce sujet est édifiant. Cela fait un an que l'on nous promet une méthode, une évaluation, une organisation.
Je viens d'avoir la confirmation que la mission vient à peine de commencer et les conclusions sont attendues pour juin.
Impeccable pour le pré-positionnement »

Du domaine des risques...

« Le risque, désormais complètement découpé entre l'aléa et les enjeux. Au sein et hors du CEREMA !!!
On aura bien du mal à proposer des approches intégrées, multirisques, et multi échelles. »

« Le traitement de l'aléa (autre que eau) est relégué dans la direction des infrastructures (si, si..).
Autrement dit, il faut se remettre "aux routes", pratique maintenant que tous les experts sont partis à la retraite et que, depuis 10 à 15 ans, on nous pousse gentiment vers les risques mouvement de terrain (l'avenir qui disaient !). »

« Comment continuer à travailler alors que la thématique risques (le R de CEREMA) se trouve éclatée dispersée et même rétrogradée dans son acception du siècle passé ? (le calcul de l'aléa sur les infras, point) »

« Très clairement, pour le domaine du risque, le CEREMA va compliquer les choses.
On sent bien la négociation qu'il a du y avoir avec l'INERIS et le BRGM pour "préserver" leur domaine d'intervention et réduire le champs d'action des CETE. »

« Pour faire un projet de réduction de vulnérabilités en inondation, nous avons désormais 3 services concernés au sein du même CEREMA, sans compter la direction territoriale.
Quelle simplification ! »

« La DGPR va donc devoir parler avec deux directions techniques, et 3 PCI. »

« Le pré-positionnement prévoira-t-il des postes proposés aux géologues ex-RST susceptibles de rejoindre le BRGM pour continuer à travailler dans leur domaine ? »

Des appréciations générales...

« J'aime beaucoup aussi la note de couverture où on peut lire au début que rien ne change sauf le nom (les STC deviennent DT) mais que (paragraphe suivant) " il est important que la création du CEREMA ne se résume pas à une juxtaposition des 11 services actuels".
De qui se moque-t-on ?
De nous, de tous les agents à qui il a été demandé de réfléchir à l'organisation, à la stratégie, à l'ambition du futur établissement »

« Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu plus de concertations, plus d'explications, de partages avant de recevoir une proposition d'organisation aussi éloignée de ce que les uns et les autres pouvions avoir en tête pour notre futur lieu de travail et d'expression professionnelle ? »

« - le document Dossier de présentation de l'organisation du CEREMA paraît avoir été rédigé à la hâte et devrait faire l'objet de concertations minimales.
Certaines missions semblent avoir été dispatchées à la serpe et ne correspondent pas aux lignes naturelles de répartition de nos métiers. (bâtiment coupé en 2, environnement désarticulé...) - on avait les CETEs, les PCI et les STC. Le CEREMA devait simplifier le problème.
Il n'en n'est rien on ajoute même un acteur la D3P (qui grossit qui grossit) et la répartition des fonctions restent à faire. Il faut vraiment qu'ils nous expliquent qui fait quoi. »

« La déception est donc au rendez-vous et ne donne pas envie de participer à ce nouvel EP. »